AR PREFECTURE

082-218201127-20200618-CM20200618_41-DE

Regu le 22/06/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux,

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES:

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Daniel CALVI, Conseillers Municipaux.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

41 - 18 juin 2020

41. OPAH-RU 2019/2024 attribution d'une subvention communale à des propriétaires – M. GEA Joseph, propriétaire bailleur – action accompagnement ville / dossier façade / menuiseries

Rapporteur: M. CASSIGNOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des marchés publics,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

AR PREFECTURE

082-218201127-20200618-CM20200618_41-DE

Regu le 22/06/2020

VU le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

VU la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

VU la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le maire :

à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre.

à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération.

VU la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,

VU la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

VU la demande de subvention en date du 10/01/2020 de M. GEA Joseph,

CONSIDERANT les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012/2018 n'ont pas atteint tous ses objectifs 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région, CONSIDERANT M. GEA Joseph, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU,

CONSIDERANT, en effet, M GEA Joseph met en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux est de 21 555,67 € HT .

Récapitulatif

Adresse immeuble	77, avenue Pierre
	Chabrié 82200 Moissac
Surface façade	70 m2
Type de travaux/dossier	Façade
Montant total travaux HT	21 555, 67 €
Montant subvention Moissac	4000 € subvention façade
Reste à charge estimé	17 555,67 €

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de verser à M GEA Joseph une subvention de 4 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

> Pour copie conforme Moissac le 19 juin/2020 Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :